
LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

ECOLE KPE



*Formation Kinésiologie,
bien-être & coaching*

Laetitia Fournier
ecolekpe@gmail.com
www.ecolekpe.com
06.70.93.14.91



BIENVENUE

Vous venez de vous inscrire ou vous souhaitez vous inscrire à une session de formation ou un atelier proposé par l'Ecole KPE et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires à votre accompagnement.



1. Historique et présentation
2. Situation géographique
3. Les horaires
4. Moyens logistiques et techniques
5. Méthodes et moyens pédagogiques
6. Règles de sécurité
7. Ethique et déontologie
8. Règlement intérieur



1. HISTORIQUE ET PRESENTATION

Fondatrice de l'Ecole KPE (Kinésiologie psycho-émotionnelle), Laetitia est une passionnée de kinésiologie depuis plus de 17 ans. Elle a d'abord découvert cette pratique en tant que patiente puis a décidé de se certifier en 2014. Depuis, elle accompagne les personnes sur le chemin du mieux être grâce à sa douceur, son écoute et sa bienveillance.

Enseignante certifiée, elle dispose aujourd'hui de nombreuses qualifications. En 2021, elle décide d'ouvrir l'Ecole KPE pour guider à son tour et former des stagiaires au métier de kinésologue professionnel. Avec son équipe, elle dispense également des formations en bien-être et des ateliers. Laetitia Fournier est la conceptrice de la Kinésiologie Psycho-Emotionnelle ©, conçue pour mettre à la disposition de chacun des techniques de kinésiologie d'une grande simplicité mais pour autant très efficaces. Elle peut être pratiquée par tous.

Nos démarches de formation s'intègrent à l'intérieur d'une action globale : les formations sont personnalisées, elles allient un savoir-faire et des méthodes pédagogiques individualisées.



Laetitia Fournier

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE



L'école KPE est située au 55 rue de Palmyre, TOULON 83200.
La ville de Toulon est située dans le **Midi de la France**, dans le **Sud-Ouest du département du Var**, sur le littoral méditerranéen, à mi-chemin entre Marseille, à l'ouest, et Saint-Tropez, à l'est.

Si vous souhaitez venir en bus :

De la gare SNCF de Toulon, prendre le bus N° 3 direction : Les 4 chemins des routes. Arrêt Bel air (les locaux se situent à 10 minutes à pied).

Si vous souhaitez venir en voiture.

De Nice : à la sortie 15a, prendre la bretelle sur la droite vers Arsenal/Toulon-Ouest

De Marseille : à la sortie 14, prendre la bretelle sur la droite vers Chemin de Lagoubran en direction de : Centre Commercial.

3. LES HORAIRES

Les formations au sein de l'Ecole KPE se déroulent de 9H30 à 17H30. Une pause d'une heure est prévue pour le repas du midi. Des pauses seront aménagées durant la journée. Au sein de nos locaux, vous aurez accès à une cuisine équipée d'un micro-ondes, d'un réfrigérateur et de tout le nécessaire pour prendre un repas.

Le café et le thé sont à votre disposition et en libre service.

Pendant les heures de formation, nous vous demandons de mettre vos téléphones portables en mode silencieux.

En cas d'absence ou de retard, merci d'avertir le formateur.

4. MOYENS LOGISTIQUES ET TECHNIQUES

Les formations seront dispensées soit dans notre salle de formation (maximum 8 personnes) ou dans un autre lieu si le nombre de participants le nécessite. Dans ce cas, les stagiaires en seront informés 15 jours avant le début de la formation.

Lors de la session, chaque module est évalué par les moyens suivants : QCM, questions-réponses tout au long de la journée et mises en situation pratiques en binôme ou trinôme etc.

Une convocation par mail vous sera adressée 10 jours avant les formations.

Nous demandons aux stagiaires de remplir un questionnaire de satisfaction à chaud sur l'ensemble de la formation dans le but de pouvoir réajuster nos programmes.

Une attestation de fin de formation et/ou une certification est remise à chaque participant.

Vous recevrez en fin de formation :

- L'attestation de présence
- L'attestation de fin de formation, la certification si la formation est certifiante

Si vous êtes dans une démarche de formation pour devenir kinésologue professionnel, votre livret attestant du nombre d'heures de formation (bases et complémentaires) sera signé et tamponné par le formateur.

Les moyens techniques :

Nous mettons à votre disposition :

- une salle de formation alliant confort et sécurité
- tables de massage et chaises
- paperboard
- tableau blanc magnétique
- écran pour les PowerPoint
- supports papier

Conditions matérielles de votre formation :

La durée normale de nos formations est de 7 heures par jour.

Elles démarrent à 9 heures 30 du matin et se terminent, selon la pause-déjeuner, vers 17 heures 30.

La restauration :

les repas pourront être pris ensemble, sur le lieu de formation.

5. METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques :

Chaque formation est construite autour du concept de la pédagogie par objectifs.

Chaque module comprend au moins : des apports théoriques et des mises en situations, une synthèse et/ou une évaluation.

Les stagiaires sont au cœur de la formation. Le formateur s'appuie sur les expériences et la pratique de chaque participant pour compléter les connaissances et faire des liens avec la pratique.

Les moyens pédagogiques :

Les moyens pédagogiques et supports remis aux stagiaires sont ceux décrits sur chaque programme de formation.

Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- supports écrits remis aux stagiaires
- l'accès à un "Drive" avec des protocoles supplémentaires
- le Livret de formation complété et signé validant la formation suivie. Ce livret est remis lors de la première formation à l'Ecole KPE et suit l'étudiant tout au long de sa formation en Kinésiologie



6. REGLES DE SECURITE

Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres personnes en formation en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire au responsable de la formation ou à son représentant.

La salle de formation est pourvue d'un extincteur. En cas d'incendie les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur.

7. ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE

En ma qualité d'étudiant, j'adopte une attitude professionnelle et éthique, sachant que le vrai professionnel ne l'est pas seulement sur son lieu de travail, mais qu'il représente sa profession tant dans le monde professionnel que personnel. Aussi, je reconnais que : l'objectif de la majorité des formations est de soutenir ou de renforcer les mécanismes naturels d'auto-guérison du corps et en aucun cas de prétendre apporter une guérison quelconque. La responsabilité des choix avant, pendant et après une séance, incombe à la personne avec qui je travaille. En kinésiologie, l'utilisation du test musculaire est un instrument de bio-feed-back qui ne se substitue ni à la réflexion, ni aux sensations, et qui ne remplace ni le choix, ni la prise de décision. Chacun de nous est la seule source valable d'autorité et personne ne peut décider pour quelqu'un d'autre. Je m'engage pendant la formation : à poursuivre un travail personnel et atteindre les degrés de compétences nécessaires pour continuer mon évolution. De respecter mes limites et mes possibilités ; à utiliser le modèle éducatif, c'est-à-dire à soutenir et mettre en valeur ce qui est présent dans la personne et, en conséquence, à ne pas me focaliser sur les difficultés mais sur le potentiel. Faciliter la participation consciente et le développement de la personne. N'établir aucun diagnostic quel qu'il soit, ne rien prescrire ni traiter, sauf si je possède des diplômes m'habilitant à la faire et donc ne pas me substituer au médecin ou à tout autre professionnel compétent. Au moindre doute, je suggère à la personne de consulter d'autres praticiens. Respecter la confidentialité et le secret professionnel pour tout ce qui se dit, se vit ou se partage. Demander du soutien à ma formatrice si je n'arrive pas à gérer des émotions trop fortes lors d'un exercice. Indiquer clairement, lors de toute pratique en-dehors du centre de formation, que je le fais en qualité d'étudiant tant que je n'ai pas atteint le niveau de compétence requis. Agir en conformité avec la législation du pays où je travaille et respecter les droits humains. Respecter les croyances politiques, spirituelles et personnelles des personnes avec qui je travaille et ne leur imposer ni mes intentions ni mes croyances. Garantir à tous la libre pensée, le libre arbitre et refuser toute forme de dogmatisme ou de sectarisme. Favoriser l'autonomie. M'opposer à toute forme de dépendance et n'exploiter d'aucune façon qui que ce soit. Respecter l'étudiant avec qui je travaille, sans le juger, ni le culpabiliser, ni le blâmer. Ne me servir en aucun cas de la dénomination Ecole KPE Laetitia FOURNIER à des fins personnelles ou professionnelles, sauf autorisation écrite de Laetitia FOURNIER. Je m'engage à me remettre en question dans mon accompagnement. Je sais que Laetitia FOURNIER, formatrice, se réserve le droit de mettre un terme ou suspendre la formation d'un étudiant : en cas de non-respect du présent code de déontologie ; lorsqu'un étudiant déstabilise le bon déroulement des cours ou met mal à l'aise le groupe de façon répétée ; lorsqu'un étudiant accompagne d'autres étudiants qui ressortent régulièrement dans un état de mal-être après des exercices pratiques. Cela peut indiquer que cet étudiant n'utilise pas les outils à bon escient de manière consciente ou inconsciente. Dans ce sens, je m'engage à ne pas pratiquer les professions proposées tant que je n'aurai pas validé le cursus choisi et que je ne serai pas inscrit(e) à l'URSSAF. Je m'engage également à ne pas donner de formations de ces approches, tant que je n'aurai pas acquis le titre de formateur dans la branche concernée.

J'adhère au présent code de déontologie que j'ai lu et compris dans son entièreté.

Nom-Prénom :Date :/...../..... Signature :

8. RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Conformément à la loi, le présent règlement intérieur fixe les règles applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement ainsi qu'en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction. Il s'applique dans l'ensemble des locaux où intervient l'organisme de formation, salles de cours, hall d'accueil, extérieurs, parkings, salles de repos et cantines compris.

Article 1. LES HORAIRES ET ASSIDUITÉ :

Les horaires doivent être respectés chaque jour, soit de 9h30 à 13h00 et de 14h à 17h30 (dans certains cas les horaires peuvent être modifiés en fonction du travail à effectuer). L'assiduité aux formations est une condition indispensable pour un bon apprentissage ; cela conditionne la délivrance des attestations de présence et/ou certificats d'aptitude. Tout manquement non justifié aux règles d'assiduité peut entraîner l'exclusion du stage. Pour toute absence pendant la formation, nous demandons à l'intéressé un justificatif et une décharge écrite.

Article 2. MODALITES PRATIQUES DE STAGE, HYGIÈNE ET SECURITE :

A) LES FICHES ADMINISTRATIVES :

Vos adresses et coordonnées : ce document, dont il vous faut vérifier l'exactitude à votre arrivée afin que toute correspondance future se fasse dans de bonnes conditions, est et reste strictement confidentiel et réservé à l'organisme de formation. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez accéder à ces informations ainsi qu'à toutes données nominatives collectées lors du stage (notamment lors des fiches d'appréciation) et les faire rectifier en vous adressant à Laetitia FOURNIER.

Fiche d'émargement : elle est à signer chaque jour, le matin et l'après-midi, en renseignant vos noms et prénoms.

Fiche de bilan : dans le souci constant d'améliorer nos stages, nous vous invitons à exprimer votre avis en ce qui concerne la qualité de notre pédagogie et les conditions matérielles du stage. Une fiche de renseignements vous sera remise en fin de cycle.

L'évaluation de stage : à la fin du stage, il vous sera remis soit un certificat d'aptitude soit une attestation de présence (cf. les conditions dans les contrats et programmes détaillés pour chaque module de formation).

B) REPAS ET PAUSES :

Les repas sont à la charge du stagiaire. Un coin cuisine est à votre disposition (frigo, micro-onde, machine à café, bouilloire) ainsi que des assiettes, verres et couverts.

PAR MESURE D'HYGIENE, NI BOISSONS AUTRES QUE DE L'EAU NI NOURRITURE NE SONT ADMISES DANS LA SALLE DE COURS.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 3. HYGIÈNE ET SECURITE:

Il est obligatoire de mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité et de respecter scrupuleusement les instructions sur ce point.

Lorsque le stage se déroule dans un lieu comprenant un espace repas, veillez à remplir le lave-vaisselle mis à votre disposition. Veillez à ne mettre aucun produit ou objet dans les toilettes.

Il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces publics (hall, salle de cours, espaces communs de repos, toilettes, etc.). Il est interdit de pénétrer dans les locaux de formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue et d'introduire dans lesdits locaux de la drogue ou de l'alcool. Les stagiaires doivent prendre connaissance des consignes de sécurité et d'évacuation en cas d'incendie qui sont affichées. Ils doivent respecter strictement ces consignes et obéir aux instructions d'évacuation qui leur seront données.

Article 4. SALLES ET MATÉRIELS :

Pour tous les stages, veuillez éviter les chaussures de ville dans la salle de cours. Privilégiez les chaussons ou les chaussettes. Il est recommandé, pour certains stages, de prévoir des tenues vestimentaires souples. Les tables de massage sont fournies par l'organisme. L'accès des locaux où se déroulent les stages de formation est réservé aux stagiaires. Il est interdit d'y introduire des tiers sans l'autorisation préalable de la formatrice sous peine de sanction et ce pour préserver la confidentialité, le respect, et la cohésion du groupe. Les locaux sont réservés à un usage de formation.

Enregistrements et copies : il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 5. DROIT A L'IMAGE :

Tout stagiaire accepte d'être filmé(e) et photographié(e) dans le cadre des activités de formation de Laetitia FOURNIER et l'autorise à utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, les photos et les enregistrements à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

DIVERS :

Merci de couper les téléphones portables pendant les cours, par respect pour l'intervenant et les autres stagiaires, notamment pendant les exercices pratiques.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Laetitia Fournier, kinésologue certifiée IKC, formatrice en Touch for Health et Stress Release, certifiée et formatrice Brain Gym, relaxologue, coach en développement personnel.

©Laetitia Fournier

Signature du stagiaire et date

Ecole KPE Laetitia Fournier





Une question ?
L'ensemble des formateurs de l'école KPE
se tient à votre disposition pour des informations
complémentaires.
A très bientôt

ecolekpe@gmail.com

www.ecolekpe.com